



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, No 10

10 mars 1971

ÉTUDE NATIONALE SUR LES DROITS DES LOCATAIRES

Aux yeux de la loi, les locataires au Canada sont encore loin d'être sur un pied d'égalité avec les propriétaires; telle est la conclusion d'une étude sur la législation concernant les propriétaires et locataires, faite par le Conseil canadien de Développement social et publiée à Ottawa en février.

Selon l'étude, il existe encore de graves lacunes dans les droits des locataires, même dans les cinq provinces qui ont modifié leur législation l'an dernier (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Nouvelle-Écosse et Alberta). Ces lacunes existent dans les domaines suivants: réglementation des loyers, augmentation des loyers, protection contre l'intervention du propriétaire dans la vie privée du locataire, obligation de réparer le logement, restrictions

à l'égard des enfants, discrimination (y compris la mine d'une personne ou le nombre d'individus qui composent la famille), baux normalisés, assistance judiciaire. Les lacunes concernent un total de 25 "points" particuliers, et sont indiquées en détail dans le rapport *Tenant Rights in Canada* (Les droits des locataires au Canada) rédigé par Michael Audain et Chris Bradshaw du personnel du Conseil chargé de l'habitation.

Les auteurs ne s'excusent pas de la partialité de l'étude pour les locataires, surtout les locataires gagne-petit: "Nous n'avons guère de peine à nous justifier, étant donné la longue domination des propriétaires. Nous savons aussi que les propriétaires de logements locatifs (qui sont de plus en plus de grandes sociétés immobilières) disposent de beaucoup plus de ressources et de connaissances financières que les locataires dont nous cherchons à défendre la cause."

SOMMAIRE

Étude nationale sur les droits des locataires	1
Un Canadien à un poste de l'ONU	2
Candélabre de grande valeur historique au Musée de l'Homme	3
Accord scientifique canado-soviétique	3
Contre la pollution par véhicules moteurs	4
Accord aérien entre le Canada et Israël	4
L'"Homme et le Nord"	5
M. Sharp en Afrique	5
Subventions pour la recherche en communications	5
Investissement dans la <i>Panarctic Oils Ltd</i>	6
Aide au développement des Antilles	7
Projet de recherche en écologie	7
Nouvelle usine de traitement du nickel	8

COMPARAISON DES LOIS PROVINCIALES

Le rapport Audain-Bradshaw compare la législation sur les propriétaires et locataires dans chaque province. Il classe le Manitoba premier pour ce qui est de sa compréhension éclairée des droits des locataires. Les lois manitobaines, qui reconnaissent ces droits, sont réunies dans un même texte législatif facile à lire; le Manitoba a une déclaration plus étendue et plus ferme des droits des locataires que n'importe quelle autre province et a lancé l'idée du "commissaire (ou ombudsman) des locataires". Il a aussi fait une large publicité autour de la nouvelle législation à la différence bien nette de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Le rapport signale que les pouvoirs publics doivent faire connaître les changements apportés aux lois ainsi que les droits et avantages qu'ils valent aux citoyens parce qu'il y a souvent injustice du seul fait de l'ignorance de la loi.

La Nouvelle-Écosse est située au deuxième rang à cause du caractère complet de sa législation qui prévoit la réglementation des loyers et une commis-